



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

**Le Premier Juillet à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.  
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M.  
GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme  
PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.**

Excusés :

**Mme QUATRESSOUS donne pouvoir à M. BOUCHET,  
M. TALABARD donne pouvoir à M. de CHABANNES,  
Mme MINARD de CHABANNES donne pouvoir à Mme AUBIN,  
M. HUSSON donne pouvoir à Mme SAVEY,  
Mme MOUILLÈRE donne pouvoir à Mme CHERVIN.**

Absents :

**Mme VAZ,  
M. MARTIN.**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en accord avec sa hiérarchie, il souhaiterait faire avancer de grade cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Pour cela il conviendrait de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Le conseil municipal, entendu les explications de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**DATE DE  
CONVOCAION  
21 JUIN 2024**

**DATE D'AFFICHAGE  
21 JUIN 2024**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 14  
VOTANTS : 19**

**OBJET :  
MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS.**

- D'autoriser monsieur le maire à signer les arrêtés et autres pièces administratives,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en accord avec sa hiérarchie, il souhaiterait faire avancer de grade cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Pour cela il conviendrait de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Le conseil municipal, entendu les explications de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- D'autoriser monsieur le maire à signer les arrêtés et autres pièces administratives,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré en mairie de lapalisse, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

10 JUL. 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié  
- 2 JUL. 2024

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

